

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Conseillers élus : 14
En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents non excusés : 2

Date de convocation : 16 septembre 2024

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Patricia MELY a donné procuration à M. Jean-Jacques ARNOUX ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents non excusés : Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 24 juin 2024.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 1.1-035/2024 : AVANT-PROJET DÉTAILLÉ MAISON DES SERVICES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'Avant-projet Sommaire du Maître d'œuvre du 12 avril 2024,

Considérant la présentation de l'avant-projet définitif faite par le Maître d'Œuvre au Maître d'Ouvrage en date du 4 juillet 2024.

Considérant la modification de l'avant-projet définitif du 24 juillet 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil **d'adopter** cet Avant-Projet Détaillé, comme suit :

- Coût des travaux : 1 808 113,98 euros H.T., soit 2 169 736,78 euros T.T.C.
- Honoraires du Maître d'œuvre : 265 562,93 euros H.T., soit 318 675,52 euros T.T.C.

Soit un coût d'opération de : 2 073 676,91 euros H.T., soit 2 488 412,29 euros T.T.C.



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

Il est proposé aux membres du Conseil, d'autoriser Madame Le Maire à **solliciter les subventions** suivantes :

- **AMBITION MOSELLE :** 518 419,23 euros H.T. soit 25 % du coût des travaux
- **D.E.T.R :** 1 036 838,46 euros H.T. soit 50 % du coût des travaux

Reste à charge pour la Commune : 518 419,22 euros H.T.

Il sera également sollicité : la Région, la CAF ou tout autre subvention éligible au projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à la demande des subventions correspondantes.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 24 septembre 2024
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20240923-2024DEL035-DE
Reçu le 27/09/2024

